

République Française

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du **17 septembre 2024 à 18h15**
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1ère adjointe, M Henri LEGAY, adjoint, Mmes Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ MM, Frédéric FICHAUX, Philippe DUMONT, conseillers.

Excusés : Christine ANSEL, Olivier CUVILLIEZ, Philippe LEFRANC, Olivier HENDRICK, David RAIMOND

Absent : Angélique LOZINGUEZ

Procurations : Christine ANSEL à Fabienne CAPELLE, Olivier CUVILLIEZ à Séverine FOUACHE DELBECQ, Olivier HENDRICK à Frédéric FICHAUX, David RAIMOND à Chantal CUEGNET.

Convocation : du 12/09/2024.

Secrétaire : Fabienne CAPELLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Madame Fabienne CAPELLE est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Projets Pont du beau rivage
- Convention travaux muret du Plouy
- Subvention exceptionnelle APE
- Encaissement chèques
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui l'accepte l'ajout du point suivant à l'Ordre du jour :
« Curage et nettoyage des bassins de rétention »

Projet Pont de Védringhem

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024/036 et le souhait des membres du conseil municipal de redébattre sur le choix des travaux à entreprendre pour la réouverture du pont de Védringhem.

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 18 juin dernier et la présentation faite au conseil municipal sur les possibilités de réouverture du pont de védringhem :

- Solution 1 : Réhabilitation
- Solution 2 : Démolition/Reconstruction.

Il informe avoir sollicité la présence de la société adiss à qui il donne la parole.

Frédéric FICHAUX souhaite connaître les capacités hydrauliques du pont rue de la Halte afin d'estimer le passage de l'eau suite au retrait de la pile centrale du pont de Védringhem. Des mesures peuvent être réalisées par la société Adiss.

Après avoir entendu l'exposé de M Gondran, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la solution 2 : Démolition / Reconstruction avec adaptation du gabarit du nouveau pont en fonction des mesures du gabarit hydraulique du pont de la Halte.

Convention travaux muret du Plouy

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024/031 du 09 avril 2024 relative à la candidature du muret et du puits du Plouy dans le cadre des coups de cœur du parc.

Il informe que la commune a été retenue.

Après vérification sur le terrain, il s'avère qu'une partie du muret se situe sur la parcelle C19. Afin d'assurer au mieux le suivi des travaux et l'entretien futur du muret, il sollicite auprès du conseil municipal l'autorisation de signer une convention de servitude avec les propriétaires de la parcelle C19.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer cette convention.

Subvention exceptionnelle APE

Monsieur le Maire expose la sortie scolaire du 20 juin financé par l'APE.

L'association sollicite auprès de la commune, une subvention de 420 € pour couvrir les frais engagés pour le déplacement.

Monsieur le Maire propose d'allouer à l'association des parents d'élèves une subvention exceptionnelle de 420 €.

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'octroyer la subvention proposée.

Encaissement chèques

Monsieur le Maire expose que du matériel métallique usagé a été déposé auprès de l'entreprise SAS Prudhomme à Lumbres afin d'être revendu en ferraille.

Deux chèques d'un montant de 42.50 € et 106.00 € ont été établis à l'ordre du Trésor Public.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour l'encaissement de ces chèques.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'encaissement des deux chèques de 42.50 € et 106.00 € de vente de ferraille.

Monsieur le Maire expose le courrier reçu d'ENGIE suite à la consommation de gaz à l'école Les Orchidées.

Un chèque d'un montant de 263.54 € a été établi à l'ordre du Trésor Public.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour l'encaissement de ce chèque.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'encaissement du chèque de 263.54 € de remboursement de consommation de gaz.

Curage et nettoyage des bassins de rétention

Monsieur le Maire informe avoir reçu ce 13/09/2024, une proposition du SmageAa concernant le curage des bassins de rétention. 10 ouvrages sont concernés appartenant à la commune et à l'AFR.

Le curage sera suivi et pris en charge en partie par le SmageAa. Il resterait à charge de la commune 20%.

Monsieur présente le devis et demande au conseil municipal l'autorisation signer avec le SmageAa une convention de délégation de mandat pour la réalisation des travaux et le versement du reste à charge de 44 676 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer avec le SmageAa la convention de curage et nettoyage des bassins de rétention.

M le Maire informe que les agriculteurs seront contactés pour l'évacuation des limons.

Droit de préférence

Monsieur le Maire informe avoir reçu en date du 19/06/2024, conformément aux dispositions de l'article L.331-24 du code forestier, de Me Lefebvre-Croquelois, notaire à Samer la demande de droit de préférence sur la mise en vente de propriétés classées au cadastre en nature de bois et forêts :

- Parcelle E 118 – superficie – prix de vente : 385 € hors provisions sur droits et frais d'acquisition et honoraires.
- Parcelle E 93 – superficie – prix de vente : 192.50 € hors provisions sur droits et frais d'acquisition et honoraires.
- Parcelle E 87 – superficie – prix de vente : 1 397 € hors provisions sur droits et frais d'acquisition et honoraires.
- Parcelle E 76 – superficie – prix de vente : 541.75 € hors provisions sur droits et frais d'acquisition et honoraires.
- Parcelle E 114 – superficie – prix de vente : 276.65 € hors provisions sur droits et frais d'acquisition et honoraires.
- Parcelle E 76 – superficie – prix de vente : 1 397 € hors provisions sur droits et frais d'acquisition et honoraires.

A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas user de son droit de préférence.

Questions diverses

M le Maire informe avoir sollicité la société Astradec pour l'hydrocurage des canalisations suite aux coulées provoquées par l'orage du 01/08/2024. La facture s'élève à 7 176 € pour 5 jours d'intervention. Cette intervention était indispensable compte tenu des débris ramenés par l'orage et pour prévenir d'un éventuel nouvel épisode orageux.

Une intervention de Ducrocq TP pour 4 710 € TTC est également nécessaire. Elle concerne l'évacuation des cailloux et débris accumulés dans les canalisations de la vallée de l'Erappe arrivant à Assinghem.

M le Maire informe avoir reçu l'association Stop Inondations accompagnée de sinistrés de la commune.

M le Maire informe avoir été convié chez M. et Mme Fournier avec les cultivateurs riverains suite à leur inondation par coulée de boue.

Dans le cadre du Fonds Barnier, Mme Geneviève DURIEUX a sollicité le rachat de sa maison sise au 4 rue des Haudits. Après échange avec le Président de la CCPL, celle-ci va être porteuse de cette opération et conventionnera à ce titre avec l'EPF.

Henri LEGAY demande la planification des rues endommagées suite aux diverses inondations. M le Maire précise que la première phase de la remise en état est le curage des bassins de rétention. Afin d'éviter tous nouveaux dégâts sur les voiries nouvellement refaites.

Il précise qu'en cas de démolition d'habitations rue des Haudits par l'Etat, elle ne pourra pas être refaite immédiatement.

Monsieur le Maire informe que le projet de réhabilitation du muret et du puits du hameau du Plouy a été retenu au titre de l'appel à projet des « coups de cœur » du Parc.

Monsieur le Maire informe avoir reçu l'arrêté attributif de subvention ENEVP de la Région Hauts de France de 6 285,00 € dans le cadre du projet de video protection.

Monsieur le Maire évoque les gagnants du concours maisons fleuries, la remise se fera le lundi 30 septembre à 18h30.

Monsieur le Maire informe avoir reçu en telerecours les requêtes suivantes devant le Tribunal Administratif :

- Requête n° 2409035 : requête en référé contre le PC 0628821200008 et PC 0628821200008M01 dont l'audience est fixée au 19/09/2024.
- Requête n° 2409033 : requête au fonds contre le PC 0628821200008 et PC 0628821200008M01.

Monsieur le Maire informe des effectifs scolaires suite a la rentrée de ce 02 septembre 2024 :

TPS : 3 (+7 prévus en janvier 2025)

PS : 10

MS : 14

GS : 14

CP : 13

CE1 : 17

CE2 : 11

CM1 : 14

CM2 : 20

Soit un total de 116 élèves (123 en janvier)

M le Maire informe que les travaux nécessaires à la remise en état du ravin Gillot à Fourdebecques seront réalisés conjointement avec la commune d'Elnes en partie propriétaire. Ainsi, 150 ml seront pris en charge par la commune de Wavrans sur l'Aa et 850 ml par la commune d'Elnes. Les devis d'enrobés seront réalisés sur une largeur de 3m20. Parallèlement à cela, la commune de Wismes sera sollicitée pour qu'elle entreprenne également des travaux sur le ruissellement provenant de son territoire.

M le Maire informe que l'expertise du matériel de l'atelier technique et de la salle des associations a eu lieu ce 09/09/2024.

Philippe DUMONT demande la vérification des fascines installées au-dessus de la Rue de Remilly.

Muriel LEFEBVRE HERMETZ signale des trous importants au niveau de la rue des croisettes.

Elle signale également que les engins 2 roues remontent la rue de l'Eglise dans le sens inverse de circulation. Elle précise que le panneau n'est pas très visible lorsque l'on emprunte la voie dans le sens city vers école.

Henri LEGAY souhaite la réalisation de rustines d'enrobés à chaud afin de pouvoir retrouver un tapis de roulement praticable sur les rues endommagées.

Il rappelle que les travaux de la rue du goutoir n'ont pas encore été réalisés par l'entreprise missionnée.

Séverine FOUACHE DELBECQ rappelle les travaux de rénovation du monument aux morts. Trois entreprises ont été sollicitées. Les devis seront analysés en commission Eglise Cimetière.

Frédéric FICHAUX signale avoir été informé par la société SARL Decroix de problème d'infiltration de son bâtiment provenant du cimetière rue de l'Eglise.

Frédéric FICHAUX remonte le signalement de plusieurs embacles au niveau des berges de la rue d'Esquerdes et du pont de la Halte. M le Maire précise que le SmageAa peut intervenir mais qu'il ne se déplace qu'en soutien des propriétaires qui restent responsables de l'entretien de leur berge.

La séance est close à 20h35.

Liste des délibérations examinées le 17/09/2024 :

2024/041 : Travaux pont de védringhem

2024/042 : Convention servitude parcelle C19 muret du Plouy

2024/043 : Subvention exceptionnelle APE

2024/044 : Encaissement chèques ferraille

2024/045 : Encaissement chèque Engie

2024/046 : Convention entretien bassins – Maitrise Œuvre déléguée SmageAa

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 23/09/2024

Le Maire,
Julien DELANNOY

La secrétaire de séance
Fabienne CAPELLE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabienne Capelle', written in a cursive style.

